

Comment aider l'école SUPERB CATALYST ACADEMY
grâce à SARA SVATI

Les fonds recueillis vont permettre d'atteindre trois objectifs prioritaires :

*améliorer l'hébergement scolaire (salles de classe) créer une bibliothèque avec des prêts de livres essentiellement en anglais, recruter un ou plusieurs enseignants afin de réduire le nombre d'enfants par classe, réparer les structures anciennes, le car de ramassage scolaire voire en acquérir un second pour diminuer le trajet des enfants entre leur maison et les points de ramassage ;

*accueillir de nouveaux enfants non scolarisés et parrainer des enfants parmi ceux qui sont actuellement accueillis à l'école et dont la famille ne peut fournir aucune contribution qu'il s'agisse des frais de scolarité, des frais de repas, des uniformes ou encore du petit matériel scolaire indispensable,

*créer avec ces enfants parrainés des liens spécifiques leur permettant de bénéficier de la quiétude que peut leur apporter la certitude d'une pérennité scolaire, quiétude propice voire indispensable à de bons apprentissages scolaires

Vos versements peuvent, selon votre souhait, être affectés à un parrainage d'enfant ou être utilisés pour les besoins structurels et de fonctionnement de l'école :

1) Don pour le fonctionnement et les infrastructures de l'école :

- don ponctuel, **(bulletin 1)**,
- don dans le cadre d'une adhésion à l'association **(bulletin 2)** :
 - don annuel versé en un seul règlement avec la cotisation de 60 €,
 - don annuel versé par fraction mensuelle, le premier versement étant accompagné de la cotisation annuelle de 60 €,

dans ces deux cas, le montant de votre don est libre.

2) Don pour le parrainage d'un enfant de l'école :

- dans ce cas l'adhésion à l'association est obligatoire,
- Vous souhaitez parrainer un enfant sans le connaître spécifiquement ; dans ce cas il est choisi par l'école après avis de l'association **(bulletin 3)**.
Votre don est alors de 156 € par an a minima, que vous pouvez régler en un seul versement ou par mensualités de 13 €, le premier versement étant accompagné de la cotisation annuelle de 60 €.
- Vous souhaitez parrainer et suivre la scolarité de l'enfant, correspondre avec lui notamment à l'occasion des événements qui ponctuent la scolarité **(bulletin 4)** : votre don est alors de 240 € par an, les conditions de paiement restant identiques (20 € par mois), la différence de coût avec l'hypothèse précédente permettant de couvrir par une petite rémunération complémentaire le travail des enseignants qui se chargeront d'aider l'enfant parrainé à correspondre avec son ou ses parrains en France.

Les paiements fractionnés mensuellement doivent être réglés par virement sur le compte de l'association dont le RIB est ci-dessous reproduit.

Les paiements effectués en une seule fois peuvent être adressés par chèque bancaire à l'ordre de SARA SVITA au siège de l'association 23 rue Auguste Vacquerie 75116 ou par virement bancaire.

Les bulletins d'adhésion sont à télécharger ici, étant indiqué que nous nous efforçons d'obtenir pour vous auprès de l'administration fiscale une possibilité de déductibilité partielle des dons, mais que les dons actuels ne pourront en bénéficier rétroactivement :

Données	
Compte 30076 02054 37011600200	Clé RIB 86
Pays France	
IBAN FR76 3007 6020 5437 0116 0020 086	
BIC NORDFRPP	SWIFT (si BIC inactif)